

République Française
Département EURE-ET-LOIR
Commune d'ÉOLE-EN-BEAUCE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	23	29

Vote
Pour : UNANIMITE
Contre :
Abstention :

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE CHARTRES
Le : 10 avril 2019
Et
Publication ou notification du :
10 avril 2019

L'an 2019, le 08 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni en Mairie déléguée de Viabon ; lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Philippe VOYET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02 avril 2019.

Étaient PRÉSENTS Philippe VOYET (Maire), Jean-François ROBERT, Philippe LIROCHON, Marc VINCHON, Jean-Jacques BOURGINE, Claude THERIN, Julien BIRRE, Vincent FAUCHEUX, Sylvain CHAMPOLIVIER, Patrice BIRRE, Bruno LECUREUR, Jacques DUCIMETIERE, Benoît LHOSTE, Jérôme VINCHON, Jean-Michel BRANTONNE, François VASSORT, Christian ARRONDEAU, Serge TRUBERT, Géraldine GRILLON, Sébastien LAMACHE, Florence FONCK, Marc HENRION, Bruno WISSOCQ.

Absents excusés :

Michèle LEGRAND pouvoir à Philippe VOYET,
J-Roger RAVEL pouvoir à Marc HENRION,
Maryline LELIEVRE pouvoir à Philippe LIROCHON,
Lydie AUDOUARD pouvoir à Jean-Michel BRANTONNE,
Laurent ARRONDEAU pouvoir à Christian ARRONDEAU,
Gérald TRUBERT pouvoir à Sylvain CHAMPOLIVIER,
Pierre LHOPITEAU, Blandine MARCHON, Nadine LE ROUX,
Michèle COLOMBANI, Ludovic GUESNET, GUESNET Paul, Stéphane POUPAUX.

Absents non excusés : Michael DELVOYE, Caroline DELARUE, Emmanuel MARTIN, Stéphane CHANCOLLON, Séverine ROBERT, Marc LEMAIRE, Muriel PUSTAY, Franck VANNEAU, Frédéric VERDOT, Aurélie GAINE, Juan DIAS, Pascal GAUCHERON, Florence TICOT, François ISAMBERT, Corinne BOUCHET, Béatrice LEFÈVRE.

A été nommé secrétaire de séance : Marc HENRION

33-2019 SUPPRESSION DES TRESORERIES DE PROXIMITE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet présenté dans le département de l'Eure et Loir par le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la volonté de la DGFIP de procéder à la fermeture de la majorité des trésoreries de proximité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de :

S'opposer fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural.

Exiger le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10 avril 2019
Le Maire



certifié exécutoire
par envoi en préfecture
le 12 Avril 2019